

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 11/08/2025 - B2025/017908 - 1993 B 00740 - 392 339 420 - A.F.G. (AUDIT-FINANCE-
GESTION)

B17908

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION) [1 | 2]

Adresse de l'entreprise 30 Allée Charles Babbage BP 97165 30914 NIMES Durée de l'exercice précédent * [1 | 2]

Numéro SIRET * [3 | 9 | 2 | 3 | 3 | 9 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9] Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				[3 1 1 2 2 0 2 4]	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	55 364	55 364	
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	867 508	867 508	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	650 908	405 271	
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	21 636	21 636	
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH	20 423	20 423	
	TOTAL (II)	BJ	1 615 838	460 635	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	295 923	43 822	
	Autres créances (3)	BZ	24 483	24 483	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	302 165	302 165	
	Disponibilités	CF	88 793	88 793	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	75 153	75 153	
	TOTAL (III)	CJ	786 516	43 822	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 402 354	504 457	

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilsations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....200 000...)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	637 946		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	77 142		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	935 088	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 836		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	91 248		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	115 087		
	Dettes fiscales et sociales	DY	445 207		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	39 912		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	170 520		
	TOTAL (IV)	EC	962 810		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 897 898		
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	937 557		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	101			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	3 038 798	FI		FI	3 038 798	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 038 798	FK		FL	3 038 798	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	52 353	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 430	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 101 915
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	697 081	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	49 783	
	Salaires et traitements *					FY	1 627 490	
	Charges sociales (10)					FZ	560 430	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	37 918
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	27 748
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 408	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 014 859
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	87 056	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	628	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 580	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	13 207	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	943	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	943	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	12 264	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	99 320	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	5 390		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	14 511		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	19 901		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	87		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	3 684		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 771		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	16 130		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	14 909		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	23 400		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 135 023		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 057 882		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	77 142		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	3 945	
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	20 930	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	167	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		facultatives	A6	obligatoires	A9
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
VNCEAC			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
PENALITES			574				
FRANCHISE LITIGES CLIENTS			87				
PCEAC			3 110				
				1 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
RBT FORMATION			Charges antérieures	Produits antérieurs			
				5 390			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

[illegible]

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 897 897,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 77 141,53 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2025 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La SARL AFG a opté pour la constitution d'un groupe fiscal Art 223 du CGI depuis le 01/01/2014

La SARL AFG est détenue à 99,06 % par la SAS AFG HOLDING

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 615 838

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	922 871			922 871
Immobilisations corporelles	474 631	177 930	1 653	650 908
Immobilisations financières	42 059			42 059
TOTAL	1 439 561	177 930	1 653	1 615 838

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 460 635

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	55 364			55 364
Immobilisations corporelles	368 433	37 918	1 079	405 271
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	423 796	37 918	1 079	460 635

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	25 999	25 999	0	de 1 à 4 ans
Intranet global	16 390	16 390	0	3 ans
Site	12 975	12 975	0	5 ans
Clientele nimes	348 012	0	348 012	Non amortiss.
Clientele gimenez	206 577	0	206 577	Non amortiss.
Mali tup gimenez	312 919	0	312 919	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	516 860	286 858	230 002	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	412	226	186	de 2 à 4 ans
Mat.bureau &informatique	64 809	55 916	8 894	de 2 à 10 ans
Mobilier	50 717	44 163	6 555	de 4 à 6 ans
Mobilier gimenez	18 109	18 109	0	de 5 à 10 ans
TOTAL	1 573 779	460 635	1 113 144	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 415 982**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	20 423		20 423
Actif circulant & charges d'avance	395 559	395 559	
TOTAL	415 982	395 559	20 423

3.3 - Provisions pour dépréciation = 43 822

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	47 496	27 748	31 422		43 822
Comptes financiers					
Total	47 496	27 748	31 422		43 822

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 55 199

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	49 162
Autres créances	920
Disponibilités	5 117
TOTAL	55 199

3.5 - Charges constatées d'avance = 75 153

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 200 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4240	47,17	200 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4240	47,16	200 000

4.2 - Etat des dettes = 962 810

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	100 836	75 583	25 253	
Dettes financières diverses	91 248	91 248		
Fournisseurs	115 087	115 087		
Dettes fiscales & sociales	445 207	445 207		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	39 912	39 912		
Produits constatés d'avance	170 520	170 520		
TOTAL	962 810	937 557	25 253	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 261 861

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	101
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 654
Dettes fiscales & sociales	244 106
Autres dettes	
TOTAL	261 861

4.4 - Produits constatés d'avance = 170 520

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	11	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés	29	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
TOTAL	41	0

6.3 - Engagements donnés = 393

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	393
TOTAL	393

S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

S.A.R.L. au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 30 Allée Charles Babbage

BP 97165

30914 NIMES

R.C.S : NIMES B 392 339 420

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025**

L' an deux mille vingt cinq
Et le trente juin à 9 heures,

Les associés de la société **S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Mademoiselle MARIA PIALET, préside la séance en qualité d'Gérante

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 77 141,53 Euros**.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 18 665,00 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 77 141,53 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **77 141,53 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 77 141,53 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0.00		
31/12/2022	417000.00		
31/12/2021	278121.00		

Les associés personnes physiques peuvent désormais soit, bénéficier de l'abattement de 40%(avec application du barème progressif de l'impôt sur le revenu), soit à la place, opter, sous certaines conditions pour un prélèvement libératoire de 12.8% .

En cas d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire, les dividendes seront versés aux associés amputés dudit prélèvement de 12.8%.

Les dividendes donnent lieu aussi au paiement anticipé des prélèvements sociaux au taux de 17.2%

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 18 665,00 Euros, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre les associés et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés concernés par une convention, n'ont pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 80 000,00 Euros annuel maximum, hors cotisations personnelles obligatoires et facultatives et hors frais professionnel à compter du 01/01/2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

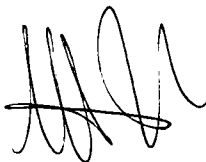
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



S.A.R.L AFG (AUDIT FINANCE GESTION)

Société à responsabilité limitée

au capital de 200 000,00 Euros

Siège social : 30 Allée Charles Babbage

BP 97165

30914 NIMES

R.C.S : NIMES B 392 339 420

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2025 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice** de **77 141,53** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **77 141,53** Euros, de la façon suivante :

Aux autres réserves, pour un montant de 77 141,53 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance

